

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2012

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance – Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 06/07/2012
3. Communications diverses
4. Droit de préemption
5. Avance remboursable ALSABAIL-CMCIC LEASE
6. Acquisition d'un bien par l'Etablissement Public Foncier du Bas-Rhin
7. Admission en non valeur
8. Abandon de tombes
9. Demande de subvention
10. Don du Comité de Fêtes
11. Ecole de Musique-Réduction pour fratrie
12. Attribution des marchés relatifs à l'aire de remplissage
13. Affectation d'un équipement à la section d'investissement
14. Autorisation d'ester en justice
15. Participation GIHP 2012
16. Divers

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire et en présence de tous les Conseillers sauf Monsieur Philippe JUNGER qui a donné procuration à Monsieur Yves OHLMANN, Monsieur Rolph RIEDINGER et Madame Sandie VOLTZENLUGEL absents non excusés. La séance est ouverte à 20h30.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Monsieur Alain KREMSER, Directeur Général des Services, est désigné comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCES DU 06/07/2012

Le procès verbal de la séance du 6 juillet 2012 est approuvé l'unanimité

3. COMMUNICATIONS DIVERSES

A) Communications de Monsieur le Maire Pierre GROSS

- Réunions

- 10.07.2012 Réunion de travail avec Monsieur HAMMANN, architecte
- 13.07.2012 Cérémonie de la fête nationale
- 16.07.2012 Réunion de la commission d'urbanisme
- 02.08.2012 Réunion de la commission d'ouverture des plis

21.08.2012 Signature de l'acte de vente Alsabail
 27.08.2012 Réunion de la commission tourisme de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
 28.08.2012 Réunion de la commission information
 30.08.2012 Réunion de chantier Réseau GDS
 31.08.2012 Réception définitive des travaux de voirie 2011

- Permis de construire :

Monsieur & Madame HAMM Laurent 8, impasse des Coteaux 67240 KURTZENHOUSE	Maison individuelle Lotissement Heilgenhauesel	Accordé le 11/07/2012
PRISME PROMOTION 19a, rue Principale 67500 WEITBRUCH	Permis modificatif	Accordé le 16/07/2012
PRISME PROMOTION 19a, rue Principale 67500 WEITBRUCH	Collectif de cinq appartements Lotissement Heiligenhauesel	Accordé le 16/07/2012
Monsieur & Madame NICO Olivier 23, rue de la Zorn 67170 GEUDERTHEIM	Maison individuelle Lotissement Heiligenhauesel	Accordé le 19/07/2012
Monsieur & Madame ELHIMER Driss 39a, rue du Gal de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	Maison individuelle	Accordé le 19/07/2012
Monsieur WENDLING Laurent 113, rue du Gal de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	Permis modificatif	Accordé le 21/08/2012

B) Communications de Monsieur Michel URBAN, Adjoint au Maire

07.07.2012 Permanence Mairie
 10.07.2012 Réunion de la commission aménagement et fleurissement.
 13.07.2012 Réunion concernant l'éclairage public du lotissement Heilgenhauesel.
 13.07.2012 Cérémonie du 13 juillet
 14.07.2012 Jury du concours des maisons fleuries à Geudertheim (1^{ère} visite).
 16.07.2012 Commission PLU
 19.07.2012 Commission d'appel d'offres.
 18.07.2012 Passage du jury du concours départemental des maisons fleuries.
 26.07.2012 Commission d'appel d'offres.
 18.08.2012 Jury du concours des maisons fleuries à Geudertheim (2^{ème} visite).
 21.08.2012 Jury du concours des maisons fleuries à Hoerd
 29.08.2012 Réunion de la municipalité
 30.08.2012 Réunion préalable aux travaux de pose du réseau gaz dans les rues Hornwerck et des Petits Champs
 31.08.2012 Réunion de présentation du projet Waldeck

C) Communications de Monsieur Yves OHLMANN, Adjoint au Maire

12.07.2012 Montage chapiteau
13.07.2012 Préparation et Fête Nationale
16.07.2012 Démontage chapiteau
25.07.2012 RDV avec le président de la pétanque (emplacement chapiteau)
31.07.2012 RDV relatif à la commission bâtiment
10.08.2012 Montage chapiteau
14.08.2012 Démontage chapiteau
29.08.2012 Réunion municipalité

D) Communication de Madame Michèle WESTPHAL-HEUSSNER, adjointe au Maire

13.07.2012 Cérémonie de la fête nationale
28.08.2012 Réunion de la commission information
29.08.2012 Réunion de la municipalité
29.08.2012 Préparation de la rentrée du périscolaire « Les Loustics »

E) Communications de Madame Marianne PETER, Adjointe au Maire

26.07.2012 90^{ème} anniversaire de Madame Marie-Louise MAIGNAN
29.07.2012 90^{ème} anniversaire de Madame Charlotte HUCK
01.08.2012 85^{ème} anniversaire de Madame Maria WALTER
03.08.2012 Noces d'or des époux JUNGER René
29.08.2012 Réunion municipalité

F) Communications de Monsieur Patrick LUTZ, Adjoint au Maire

13.07.2012 Cérémonie de la fête nationale
16.07.2012 Réunion de la commission Urbanisme
19.07.2012 Réunion de la commission d'ouverture des plis
24.07.2012 Réunion avec Monsieur KRAEMER de la Chambre d'Agriculture
26.07.2012 Réunion de la commission d'ouverture des plis
29.08.2012 Réunion municipalité

4. DROIT DE PREEMPTION

Le Maire soumet au conseil municipal conformément à la délibération du 06 mai 2005 la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

Maître Albert SALAVERT, Notaire à BRUMATH

Section 43 lieu-dit « Rue du Gal Leclerc » parcelle n° 382 d'une contenance de 7,16 ares
Section 12 lieu-dit « Rue du Gal de Gaulle » parcelle 179/58 d'une contenance de 1,94 ares

**Maîtres Christian GRIENEISEN, Edmond GRESSER, Stéphane GLOCK Notaires
Associés à LAWANTZENAU**

Section 36 lieu-dit « Auf der Hardt » parcelle n° 169/4 d'une contenance de 28,22 ares
Section 36 lieu-dit « Auf der Hardt » parcelle n° 152/6 d'une contenance de 1,50 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5. AVANCE REMBOURSABLE ALSABAIL CMCIC-LEASE

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'extension des installations de la Société ALSACE BISCUITS TRADITION dans la Zone d'Activités cette société a demandé de bénéficier auprès de l'indivision ALSABAIL- CMCIC LEASE d'avances remboursables dans le cadre de la reprise d'entreprises en difficultés. Ces avances représentent 50 % du coût immobilier total.

Elles se montent à un total de 1 375 000 € réparti comme suit :

4/5 pour le Département du Bas-Rhin	1 100 000 €
1/5 pour la Commune de Geudertheim	275 000 €

La durée de la convention sera de 10 ans dont 1 an de différé d'amortissement et 9 annuités constantes le taux d'intérêt étant de 0 %.

Le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le financement des avances remboursables versées à la société ALSACE BISCUITS TRADITION par l'indivision ALSABAIL-CMCIC LEASE tel que présenté ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec l'indivision ALSABAIL-CMCIC LEASE ainsi que toutes pièces y afférentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le financement des avances remboursables versées à la société ALSACE BISCUITS TRADITION par l'indivision ALSABAIL-CMCIC LEASE tel que ci-dessus établi et autorise le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes. .

6. ACQUISITION D'UN BIEN PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU BAS-RHIN

Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver les conditions générales d'intervention de l'EPF du Bas-Rhin régies par les articles L 324-1 à L 324-10 du code de l'urbanisme et, en particulier, les modalités de portage et financières précisées dans le règlement intérieur de l'EPF du Bas-Rhin, approuvé par le Conseil d'Administration dudit Etablissement ;
- d'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de bien annexés à la présente délibération, et notamment l'engagement de rachat du bien objet des présentes par la commune à l'EPF du Bas-Rhin en fin de période de portage ;
- de procéder à la vente à l'EPF du Bas-Rhin de l'immeuble identifié en section 36 parcelle 42/16, d'une surface totale de 22,32 ares et situé 116, rue du Gal de Gaulle à GEUDERTHEIM, pour un prix global de 300.000 € ;

- de s'engager à rembourser les frais de portage et de gestion de l'EPF du Bas-Rhin courants entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession et de porter les crédits nécessaires au budget communal ;
- de charger et d'autoriser Monsieur Michel URBAN, adjoint au Maire de la commune, à signer l'acte administratif de vente au nom de la commune ; Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité tous les points de la proposition du Maire.

7. ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire soumet au conseil municipal les demandes de non valeur concernant la commune de Geudertheim émanant du centre des finances publiques de Brumath, relatives au titre de recette n° 480/2009 pour un montant de 236,55 € et au titre de recette n° 558/2010 pour un montant de 232,69 €. Ces deux titres ont été établis au nom de Monsieur ROTH Georges 2, rue de l'Ecole à Brumath. Un procès-verbal de carence a été établi le 10/08/2011 par Maître OSTER Diane, huissier du Trésor Public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, admet, à l'unanimité, en non valeur les titres de recette n° 480/2009 pour un montant de 236,55 € et n° 558/2010 pour un montant de 232,69

8. ABANDON DE TOMBES

a) Abandon volontaire

Le Maire informe le conseil municipal de l'abandon de la tombe située quartier gauche, rangée 19, emplacement n° 13 et 14, au profit de la commune de Geudertheim par les héritiers de feu Madame ENTZ Jeanne, domiciliée de son vivant 59, rue du Docteur François à Strasbourg-Robertsau.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver cet abandon en vue de l'attribution à une nouvelle concession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du Maire.

b) Reprise d'une tombe à l'état d'abandon

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reprise par la commune de la tombe située dans le cimetière communal, carré droit ligne 19 tombe n° 14, tombe qui a plus de trente ans d'existence, et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalles les 17 novembre 2008 et 14 décembre 2011 dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18,

CONSIDERANT que la tombe dont il s'agit a plus de trente ans d'existence et qu'elle est en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

CONSIDERANT que cette situation constitue une violation de l'engagement de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. que la tombe située dans le cimetière communal carré droit, ligne 19, tombe n° 14 est réputée en état d'abandon
2. que le Maire est autorisé à reprendre ladite tombe au nom de la commune et à la remettre en service pour de nouvelles inhumations.

9. DEMANDE DE SUBVENTION

a) Demande le Musique Paysanne et de Groupe Folklorique de Geudertheim

Le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention émanant de la Musique Paysanne et du Groupe Folklorique de Geudertheim pour leur participation à un festival musical et folklorique qui se tiendra à SHANGAÏ en république de Chine et où ils représenteront la France. Le Maire propose au conseil municipal d'octroyer une subvention de 1000,00 € à la Musique Paysanne et Groupe Folklorique de Geudertheim. Des crédits suffisants sont prévus à l'article 6574 du budget 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, octroie à l'unanimité à la Musique paysanne et Groupe folklorique de Geudertheim une subvention de 1000.00 € pour leur participation au festival musical et folklorique de SHANGAÏ.

b) Autorisation de demandes de subventions

Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à demander, auprès des administrations concernées, les subventions éventuelles pour la réalisation de l'aire de jeux du lotissement Heiligenhaeusel et celle l'accès handicapés de l'Eglise catholique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire, à l'unanimité, à demander auprès des administrations concernées les subventions éventuelles pour la réalisation de l'aire de jeux du lotissement Heiligenhaeusel et de l'accès handicapés de l'Eglise catholique.

10. DON DU COMITE DES FETES

Le Maire informe le conseil municipal du don à la commune de Geudertheim d'un montant de 864,00 Euros de la part du Comité de Fêtes de Geudertheim et propose aux conseillers municipaux d'accepter ce don.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le don du Comité de Fêtes.

11. ECOLE DE MUSIQUE-REDUCTION POUR FRATRIE

Le Maire informe le conseil municipal, que lors de la dernière révision des droits d'écolage de l'école municipal de musique, la réduction de 10 % pour les fratries a été omise et pour la rétablir une délibération du conseil municipal est nécessaire. Comme une délibération ne peut avoir d'effet rétroactif, le Maire propose au conseil municipal d'appliquer aux fratries une réduction de 20 % pour l'année scolaire 2012/2013 pour combler le défaut de 2011/2012 et de ramener le taux de réduction pour fratries à 10 % à partir de l'année scolaire 2013/2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du Maire.

12. ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS A L'AIRE DE REMPLISSAGE

Le Maire soumet au conseil municipal l'avis de la commission d'ouverture des plis émit lors de sa séance du 26 juillet 2012 relative à l'ouverture des plis de l'appel d'offres concernant la réalisation d'une aire de remplissage et de traitement des effluents phytosanitaire.

Le bureau d'études EMCH+BERGER a estimé le coût des travaux

- Pour le lot 1 à 14.915,00 € HT, un seul candidat à soumissionné

	PRIX HT €
MENTZLER	27.070,00

- Pour le lot 2 à 121.262,00 € HT, cinq candidats ont soumissionnés

ADAM	114.031,00
PONTIGGIA	119.734,00
GCM	138.231,75
TRABET	180.602,00
SADE	219.793,00

- Pour le lot 3 à 18.923,00 € HT, deux candidats ont soumissionnés

EVAC EAU	24.365,00
SADE	52.968,00

- Pour le lot 4 28.900,00 € HT, un candidat a soumissionné

RIS	38.700,00
-----	-----------

Le bureau d'études propose :

- Lot 1

Déclaration infructueux pour dépassement notoire de l'estimatif et abandon des prestations du lot n° 1

Remplacement du puits par un raccordement AEP et mise en œuvre d'une citerne tampon de 15 m³. Le montant de ces travaux représente environ 15.000, € HT.

- Lot 2

Négociation avec les 3 entreprises les mieux disantes à savoir ADAM, PONTIGGIA et GCM.

- Lot 3

Négociation avec les 2 entreprises ayant remis une offre à savoir EVAC EAU et SADE.

- Lot 4

Déclaration infructueux pour dépassement de l'estimatif ;
Consultation directe avec l'entreprise RIS et l'entreprise Marion TASSONE qui entretemps a fait part de son intérêt pour le projet.

La commission d'appel d'offres a approuvé à l'unanimité les propositions du maître d'œuvre.

Dans sa séance du 2 Août 2012 la commission d'appel d'offres a pris connaissance des résultats des négociations qui s'établissent comme suit :

	HT	NOTE GLOBALE
- Lot n° 2 Estimation 121.262,00 HT		
GCM	110.585,40	162,00
ADAM	112.320,53	167,22
PONTIGGIA	117.339,32	157,98
- Lot n°3 Estimation 18.923,00 € HT		
EVAC EAU	17.149,00	156,00
SADE	52.968,00	45,00
- Lot n° 4 Estimation 28.900,00 € HT		
RIS	30.700,00	98,58
MARIO TASSONE	31.000,00	102,00

Le maître d'œuvre propose à la commission d'appel d'offres d'attribuer le lot n° 2 à l'entreprise la mieux disante ADAM pour un montant total de 112.320,53 € HT, d'attribuer le lot n° 3 à l'entreprise la mieux disante EVAC EAU pour un montant total de 17.149,00 € HT et d'attribuer le lot n° 4 à l'entreprise la mieux disante Mario TASSONE pour un montant total de 31.000,00 € HT.

La commission d'appel d'offres a approuvé à l'unanimité les propositions du maître d'œuvre.

Le Maire propose au conseil municipal de suivre la décision de la commission d'appel d'offres et de l'autoriser à signer le marché à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, entérine à l'unanimité la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

13. AFFECTATION D'UN EQUIPEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Maire propose au conseil municipal d'affecter à la section d'investissement l'acquisition de 24 platines préscellées Multi D3 à 36,00 € pièceHT pour la fixation du chapiteau sur le terrain de pétanque. La dépense totale TTC est de 1.033, 34 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du Maire.

14. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Maire informe le conseil municipal de l'appel introduit auprès de la cour administrative d'appel de Nancy par Madame Doris Glassen contre le jugement rendu par le Tribunal administratif de Strasbourg dans l'affaire en annulation du permis de construire n° PC 06715608N0003 accordé à la Sàrl SCHWARZ.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à ester en justice auprès de la cour administrative d'appel de Nancy et à faire appel à un avocat de son choix pour assurer la défense des intérêts de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des voix exprimées, soit seize voix, le Maire à ester en justice devant la cour d'appel administrative de Nancy et de faire appel à un avocat de son choix pour défendre les intérêts de la commune de Geudertheim. Le conseil municipal s'engage à prévoir les frais de défense relatifs à ce dossier, qui seront présentés par l'avocat désigné par le Maire, à l'article 6226 du budget communal.

15. PARTICIPATION GIHP 2012

Le Maire soumet au conseil municipal la demande de participation au fonctionnement du G.I.H.P de Haguenau qui pour l'exercice 2012 se monte à 1 686,04 € pour la commune de Geudertheim. Des crédits suffisants sont prévus à l'article 6554 du budget 2011. En ce qui concerne l'exercice 2013, le Maire propose de vérifier le nombre de transports réalisés sur la commune de Geudertheim en 2012 et d'en rendre compte au conseil municipal. Si le nombre de transports s'avère insatisfaisant il est convenu de résilier la convention qui lie la commune au G.H.I.P. avec effet du 1^{er} janvier 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation au fonctionnement 2012 du G.I.H.P de Haguenau pour un montant de 1686.04 €.

16. DIVERS

Prochaine séance : 28 septembre 2012